



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan migrants

Question au Gouvernement n° 26

Texte de la question

PLAN MIGRANTS

M. le président. La parole est à M. Belkhir Belhaddad, pour le groupe La République en marche.

M. Belkhir Belhaddad. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Je la pose au nom de mes collègues de Moselle et de Meurthe-et-Moselle du groupe La République en marche.

Monsieur le ministre d'État, en novembre 2016, 4 000 migrants ont été évacués des abords de la place Stalingrad à Paris. Sept mois plus tard, le 7 juillet dernier, ce sont 2 771 migrants, installés le long du boulevard Ney près de la porte de la Chapelle, qui ont été évacués en bus vers une vingtaine de structures. Ces relocalisations étaient nécessaires pour des questions d'hygiène et de vie, tant pour les personnes concernées que pour les riverains.

À Metz, le camp de Blida accueille aujourd'hui plus de 600 migrants. Je m'y suis rendu il y a quelques jours et j'ai constaté que leurs conditions d'accueil et de vie étaient particulièrement difficiles. La majorité des personnes du camp sont des ressortissants des Balkans qui n'ont pas vocation à obtenir l'asile en France, car les pays dont ils sont issus sont répertoriés comme sûrs. Leur demande d'asile est donc censée bénéficier d'une procédure accélérée qui ne doit pas excéder quinze jours ; malheureusement, ces procédures n'aboutissent que trop peu.

Monsieur le ministre d'État, vous avez présenté ce matin un plan d'action pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires. Aussi, je vous demande d'indiquer à la représentation nationale les moyens que vous allez mettre en œuvre pour honorer la tradition française d'accueil des réfugiés, qui consiste à accueillir dignement les personnes relevant du droit d'asile et à raccompagner à la frontière les personnes n'en relevant pas.

M. Guy Teissier. C'est une question économique !

M. Belkhir Belhaddad. Concernant le cas spécifique de Metz, quelles mesures comptez-vous prendre conjointement avec les pays concernés et avec Bruxelles pour agir dans les pays d'origine, situés en l'occurrence dans les Balkans, et dissuader ces parcours migratoires humainement difficiles et voués à l'échec d'un point de vue administratif ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, lorsque je suis venu à Nancy avec le Gouvernement, vos collègues et vous-même avez déjà eu l'occasion de me poser cette question. Je répondrai tout à l'heure à une autre question de M. Pierre-Henri Dumont sur le plan que nous avons préparé ce

matin.

M. Patrick Hetzel. Il connaît déjà les questions !

M. Gérard Collomb, *ministre d'État*. Pour ce qui concerne le problème spécifique des Albanais arrivant en France, c'est une question fondamentale qui se pose : comme vous l'avez indiqué, ils n'ont aujourd'hui plus besoin de visas, mais, dès qu'ils arrivent dans notre pays ou dans d'autres pays européens, ils demandent le droit d'asile. Aujourd'hui, 75 % de la demande d'asile albanaise se fait en France. Cela pose un problème fondamental pour notre pays, notamment dans les régions de l'Est, de Metz jusqu'au Sud.

Je me suis entretenu hier avec le Premier ministre d'Albanie, et nous avons décidé ensemble de prendre un certain nombre de dispositions de coopération entre les forces de sécurité françaises et albanaises pour résoudre ce problème dans les prochaines semaines. Deux ministres viendront à Paris la semaine prochaine pour évoquer ce sujet avec moi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 26

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 juillet 2017](#)